

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU JEUDI 15 AVRIL 2021

(en visioconférence)

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mmes Valérie TARDIVEL, Dorette ELANGUE ETEME, Josiane JOURDAN, MM. Pierre GUILLEBAUX, Jean-François DUPONT, Thierry MOURAUX, Yves AVOIRTE (partiellement), Florent BAUDOIN, Laurent HOUIN (partiellement), Jean-Eric INACIO, Jean-Pierre LEDUC, Rodrigo LOPES ROCHA (partiellement), Ali SAHALI, Dr Pascal MAILLE

Excusés : Mme Sandrine SANCHEZ, M. Mustapha JINAMI,
M. Brice PARINET, Président de la Commission de District de l'Arbitrage

Assistent : M. William MARISSAL, Directeur,
M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental

La séance est ouverte à 18 h 00

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 11/3/2021

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 11/3/2021 a été envoyé, le 26/3, aux membres du Comité de Direction, pour observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1 668, du 8/4/2021.

Il est adopté à l'unanimité.

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des évènements suivants :

✓ le 12/3 : **Assemblée Fédérale**

L'Assemblée Fédérale a adopté, le 12/3, un certain nombre de **modifications réglementaires applicables à compter de la saison 2021 / 2022.**

Une présentation de ces modifications en a été publiée par le District dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1 668, du 8/4/2021.

L'Assemblée Fédérale a par ailleurs adopté un **nouveau Règlement des Terrains et Installations Sportives, ainsi qu'un nouveau Règlement de l'Éclairage des Terrains et Installations Sportives.**

Une **session de formation à ces nouvelles dispositions** sera organisée par la F.F.F., en visio, le 22/4, de 14 h à 16 h 30, pour permettre aux Présidents de la Commission Régionale et des Commissions Départementales de poser des questions aux membres de la Commission Fédérale des Terrains et Equipements sur les 2 thèmes (terrains et éclairages).

A l'issue de toutes les visios avec les Commissions Régionales et Départementales des Terrains et Installations Sportives, toutes les questions et les réponses seront reprises dans une Foire aux Questions qui fera l'objet d'une large diffusion.

A noter que, désormais, **il appartiendra aux différentes instances (Fédération, Ligues régionales et Districts) de reprendre, dans leurs Règlements des compétitions, les niveaux de classement nécessaires aux compétitions concernées.**

✓ le 13/3 : **Assemblée Fédérale Elective : Election de la liste de M. Noël LE GRAËT, au 1^{er} tour, avec 73,02 % des voix**

✓ le 19/3 : **Adoption par l'Assemblée Nationale de la proposition de loi visant à démocratiser le sport en France**

Par un communiqué du 20/3, le Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) a regretté que certaines des préoccupations et demandes du mouvement sportif ont été entendues, d'autres moins, d'autres pas du tout :

« Il nous avait pourtant semblé qu'une position exprimée en Congrès et par votes électroniques secrets, avec une participation de l'ordre de 90 %, reflétait un esprit de responsabilité et d'expression démocratique sur des sujets qui concernent directement la vie des fédérations membres du C.N.O.S.F..

Nous espérons maintenant que le Sénat sera réceptif à nos attentes.

De manière générale, la façon dont certains députés se sont exprimés sur les dirigeants fédéraux, qui rappellent le, sont pour leur grande majorité des bénévoles, démontre une méconnaissance totale du fonctionnement fédéral.

C'est d'autant plus regrettable que ces attaques sont le fruit de représentations caricaturales qui ne reflètent en rien le quotidien d'un dirigeant fédéral.

C'est d'autant plus regrettable que la crise sanitaire et sociale actuelle fragilise déjà tout l'édifice du sport fédéré.

C'est d'autant plus regrettable que le texte ne comprend aucune mesure pour accompagner et valoriser l'engagement des bénévoles.

L'engagement associatif ne se décrète pas, il s'accompagne, il s'encourage, il se respecte. »

- ✓ les 23/3 et 15/4 en visio : **Réunions de présentation de l'équipe de Profession Sport et Vie Associative 78 / C.R.I.B. 78**, qui accompagne les associations du département à travers différentes missions et différentes actions
- ✓ le 25/3, en visio : **Webinaire relatif à la gestion, par la F.F.F., du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » de l'Agence Nationale du Sport**, avec la poursuite de la mise en adéquation des attributions de subventions par rapport à ses priorités (aide à la relance de l'activité, diversification de l'offre de pratique, structuration du club, rôle éducatif, social et solidaire du football) (modalités pour déposer un dossier et obtenir un financement)
- ✓ le 25/3, au siège du District : **Remise de dotations en matériels aux Sections Sportives Scolaires 2nd cycle des Yvelines, labellisées F.F.F.**
- ✓ le 29/3 : **Interview à TV 78, à propos de l'arrêt définitif des compétitions amateurs de la saison 2020 / 2021**
- ✓ le 30/3 : **Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de VERSAILLES, rejetant l'appel formé par l'U.S. LOUVECIENNES** contre une ordonnance du Président du Tribunal Administratif de VERSAILLES, du 6/11/2018, qui avait rejeté la contestation du club contre le refus du transfert à son profit des droits sportifs d'une équipe Senior lors du non-renouvellement d'une entente avec l'U.S. MARLY-LE-ROI, qui était le club leader de l'entente
- ✓ le 31/3, en visio : **Réunion Président de Ligue / Présidents de Districts**
- ✓ le 1^{er}/4, en visio : **Webinaire proposé par le Centre de Formation des Apprentis des métiers du football et la Direction Technique Nationale, sur le thème « Le B.M.F. et le B.E.F. par la voie de l'apprentissage** (possibilité d'obtenir son diplôme professionnel comme le Brevet de Moniteur de Football et le Brevet d'Entraîneur de Football par la voie de l'apprentissage (quels avantages pour l'apprenti et le club employeur ? comment est encadré l'apprenti ? quel financement ?)
- ✓ le 1^{er}/4, en visio : **Formation dans le cadre du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants sur le thème : « Accompagner une équipe de football U 6 à U 11 »**

A l'issue de ce module, les participants sont capables de connaître le rôle d'accompagnateur d'équipe et d'en assurer les missions et de maîtriser l'ensemble des étapes d'organisation des jours de match (logistique, sécurité...)

- ✓ le 1^{er}/4, en visio : **Réunion avec le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports des Yvelines (S.D.J.E.S. 78), dans le but de déposer, à l'encontre d'un spectateur ayant agressé un Arbitre, une demande de mesure d'interdiction administrative de stade, sur le fondement de l'article L.332-16 du Code du Sport**
- ✓ le 2/4 à PARIS, au Conseil Économique, Social et Environnemental : **2^{ème} Convention nationale de prévention des violences dans le sport, en présence de plusieurs ministres**

Mme Roxana MARACINEANU, ministre déléguée chargée des Sports, a fait le bilan, au 19/2/2021, de la Cellule de traitement des signalements du ministère chargé des Sports :

- 421 personnes mises en cause (dont 96 % d'hommes), pour 387 signalements
 - . 245 étaient des éducateurs sportifs (professionnels ou bénévoles)
 - . 191 mesures ont été prononcées par les préfets de département :
 - . 79 décisions d'interdictions en urgence, valables 6 mois (jusqu'à la décision définitive)
 - . 47 interdictions définitives d'exercer comme éducateur ou dirigeant dans le secteur du sport
 - . 5 interdictions définitives d'exercer dans le champ de la jeunesse (accueil collectif de mineurs), qui entraînent automatiquement l'interdiction d'être éducateur sportif
 - . 60 notifications d'incapacité suite à une condamnation pénale
- 48 Fédérations sportives concernées
- 21 radiations définitives prononcées par les Fédérations
- 83 % des victimes sont des femmes
- 82 % des victimes étaient mineures au moment des faits (63 % avaient moins de 15 ans)
- 89 % des faits dénoncés concernent des violences sexuelles
- 299 enquêtes sont encore en cours au sein des services départementaux

- 87 départements concernés
- 50 enquêtes conduites sur plusieurs départements

La ministre a indiqué :

- avoir bâti un réseau de 74 référents dans les Fédérations sportives où ils sont chargés de suivre les procédures et notamment d'informer l'État des poursuites disciplinaires fédérales engagées. Près de 20 Fédérations se sont dotées d'un plan pour prévenir toute dérive dans leurs clubs et 30 autres construisent actuellement ce dispositif

- qu'un travail énorme a été conduit pour sécuriser les procédures d'enquête administrative et **garantir que 100 % des signalements reçus au ministère entraînent une enquête administrative** sous l'autorité du préfet concerné.

Il est prévu le renforcement des contrôles d'honorabilité des éducateurs bénévoles au travers de la mise en place d'une plateforme permettant de croiser automatiquement les données personnelles des bénévoles avec celles du Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV).

- ✓ le 8/4 : Publication, sur Facebook et dans le journal numérique « Yvelines Football », d'un **article évoquant le projet de création d'une section féminine par le F.C. FONTENAY-LE-FLEURY, au moyen d'un dispositif original, en recourant à un financement participatif**
- ✓ le 9/4, en visio : **Réunion d'échanges avec le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports des Yvelines (S.D.J.E.S. 78) et les autres Présidents des Comités Sportifs Départementaux des Yvelines**
- ✓ le 12/4, en visio : **Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le 14/4, en visio : **Rencontre avec M. Vincent NOLORGUES, candidat à la présidence de la Ligue du Football Amateur** et plusieurs membres de sa liste pour l'élection du Bureau Exécutif de la L.F.A.
La même rencontre aura lieu le 16/4, en visio, avec M. Guy GLARIA, également candidat à la présidence de la Ligue du Football Amateur et plusieurs membres de sa liste pour l'élection du Bureau Exécutif de la L.F.A.
- ✓ le 15/4, en visio : **Webinaire proposé par la F.F.F. sur le thème : « Le Programme Educatif Fédéral dans votre club »** (comment dynamiser la vie du club tout au long de la saison grâce au P.E.F ? comment optimiser l'utilisation des outils éducatifs et pédagogiques à votre disposition ? comment mettre le P.E.F au centre de votre projet éducatif ?)
- ✓ le 15/4, en visio : **2^{ème} réunion d'information de l'institut de Formation du Football et de la Ligue de Paris-Ile-de-France sur l'organisation, lors de la saison 2021 / 2022, de la formation au Brevet de Moniteur de Football (B.M.F.) en apprentissage, destinée aux jeunes âgés de 16 à 29 ans**

3 / LA CRISE SANITAIRE ET SES CONSEQUENCES

Le Comité fait le point de l'évolution de la situation depuis la dernière réunion du Comité de Direction du 11/3/2021 :

- ✓ **Le 11/3 : Webinaire en replay : « Nouvelles pratiques et jeu sans contact »**

Pour aider les clubs amateurs à gérer au mieux sur le terrain cette période d'activité restreinte par les règles sanitaires en vigueur (pratique autorisée mais de manière adaptée, exclusivement sans contact), la Ligue de Football Amateur et la Direction Technique Nationale de la F.F.F. ont proposé un webinaire sur la thématique : « Nouvelles Pratiques et jeu sans contact »

De nouvelles possibilités d'adaptation de la pratique du football et notamment de jeux évolutifs sans contact y ont été présentés ainsi que des pratiques innovantes comme le Fitfoot, le Golf foot ou le Futnet (plus connu sous l'appellation tennis-ballon). Aux clubs de les organiser sous forme de séances découvertes ou de Challenges internes au sein du club (webinaire téléchargeable ainsi que le support Pdf associé)

- ✓ **Le 17/3 : Lettre du Préfet des Yvelines aux Présidents d'associations pour leur lister les mesures de soutien mises en place dans le cadre de « France Relance » :**

. contrats aidés « Parcours Emploi Compétences »

. missions de Service Civique

. campagne Emploi pour les associations sportives

- ✓ **Le 18/3 : Conférence de presse du Premier Ministre**

Les décisions : couvre-feu à 19 H au lieu de 18 H et mesures renforcées

- ✓ **Le 20/3 : Communiqué de presse du ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la ministre déléguée chargée des sports pour l'application des décisions sanitaires pour le sport à partir du 20/3/2021**

L'activité sportive, considérée comme une nécessité pour le bien-être physique et psychique de chacun, est préservée, dans les conditions pré-existantes.

Le communiqué de presse et le tableau de la déclinaison des décisions sanitaires pour le sport applicables à partir du 20/3 ont été publiés le 24/3 pour l'information des clubs.

- ✓ **Le 24/3** : Le Comité Exécutif a validé le **calendrier de la Coupe de France 2021 / 2022** avec un 7^{ème} tour avancé, avec l'entrée en lice des clubs de Ligue 2

Les 32^{èmes} de Finale ont été avancés : habituellement prévus le 1^{er} week-end de janvier, ils auront lieu en décembre et ce sont les 16^{èmes} de Finale qui se dérouleront les 2 et 3/1. Il faut désormais attendre que la F.F.F. publie les dates du 4^{ème} tour, le 1^{er} qui se joue au même moment dans toute la France.

Il se pourrait donc que les Ligues doivent faire reprendre la compétition dès le mois d'août.

Le calendrier de la Coupe de France 2021 / 2022, hors tours régionaux :

7^{ème} tour : 13 et 14/11/2021
8^{ème} tour : 27 et 28/11/ 2021
32^{èmes} de Finale : 18 et 19/12/ 2021
16^{èmes} de Finale : 2 et 3/1/2022
8^{èmes} de Finale : 25 et 26/1/2022
1 / 4 de Finale : 8 et 9 février 2022
1 / 2 Finales : 1^{er} et 2/3/2022
Finale : 8/5/2022

- ✓ **Le 31/3 : Intervention du Président de la République :**

Extension à tout le territoire national des dispositions jusqu'alors applicables dans 16 départements

- ✓ **Le 8/4 : Publication, par le District**, dans le N° 1668 du journal numérique « Yvelines Football », d'un **message de solidarité** adressé aux Présidents de clubs yvelinois.

Il a été suggéré aux clubs yvelinois, dans le cas où ils n'utiliseraient pas tout l'espace de l'installation sportive mise à leur disposition ou tous les créneaux disponibles de cette installation, de les partager, en accord avec la municipalité, avec les sports d'intérieur, très défavorisés, qui pourraient ainsi mettre en place une pratique respectueuse des conditions sanitaires pour leurs licencié(e)s, et pourquoi pas faire de temps en temps des entraînements communs, car chacun peut apporter à l'autre.

- ✓ **Le 8/4 : Publication par le District des précisions du Ministère des Sports** quant aux conditions d'application des mesures sanitaires applicables depuis le 3/4
- ✓ **Le 12/4** : Diffusion par le District, à l'attention des Présidents de clubs yvelinois, d'un **appel au respect des règles applicables et à la responsabilité de chacun.**
- ✓ **Le Pass'Sport**

Le Pass'Sport est un dispositif annoncé par l'Etat en novembre 2020, qui porte sur un montant de 100 M€.

Il est destiné à environ 1 800 000 bénéficiaires, dans le but de les aider à financer le coût de l'adhésion dans un club sportif pour la saison 2021 / 2022.

L'objectif annoncé est d'encourager les jeunes à maintenir une activité sportive au sein d'une association sportive et, par cette aide financière, concourir à limiter les pertes d'adhésions au sein des clubs.

Il se trouve toutefois qu'à ce jour :

- . **la définition des bénéficiaires** n'est toujours pas définitivement arrêtée (jusqu'à 16 ans ?)
- . **le montant par bénéficiaire** n'est toujours pas connu (50 €, 60 €, 70 €, 80 € ?)
- . **le mode de versement de l'aide** n'est toujours pas connu (versement par la Caisse d'Allocations Familiales ? versement aux familles ? versement aux clubs ?)
- . **la date d'ouverture de la campagne** du Pass'Sport n'est toujours pas connue.

Enfin, il apparaît qu'il serait envisagé que des critères sociaux soient mis en place pour réserver cette aide aux **familles économiquement les plus fragiles.**

Il semblerait que le mécanisme du Pass'Sport soit en cours de finalisation.

Le problème est que, pour le Football, les demandes de licences pourront être déposées à compter du 1^{er}/6/2021, donc **dans 1 mois et demi ...**

Il est donc éminemment souhaitable que les familles et les clubs soient informés très rapidement des conditions de mise en œuvre du Pass'Sport.

A défaut, l'impact du Pass'Sport sur la décision des familles de renouveler une adhésion dans un club sportif risque fort de ne pas être à la hauteur des attentes qu'il suscite.

- ✓ **Une autre idée a été émise : l'assimilation des cotisations aux clubs sportifs à des dons déductibles fiscalement**

SPORPOSA, association interprofessionnelle référente pour penser et influencer le développement de l'économie du sport, avait en mai 2020, face à la crise sanitaire affectant particulièrement le secteur sportif, proposé des mesures immédiates et transitoires pour permettre aux entreprises du secteur sportif de surmonter cette crise inédite, mais également des mesures de résistance et de relance du secteur.

Parmi 18 propositions concrètes, figurait notamment la possibilité de **rendre les adhésions aux associations assimilables fiscalement à des dons aux associations** et ainsi permettre aux adhérents de bénéficier d'une réduction fiscale de 66 % du montant de leur montant.

L'objectif était d'encourager les adhérents à renouveler leur inscription pour la saison suivante et ainsi permettre aux associations sportives de renforcer leur trésorerie immédiatement, en préparation de la saison à venir. Cela pouvait également permettre d'éviter aux collectivités de voler au secours d'associations sportives au bord de la fermeture.

4 / L'ARRÊT DEFINITIF DES COMPETITIONS DE LA SAISON 2020 / 2021

Le Comité Exécutif a, le 24/3, pris la décision suivante :

- **Sont arrêtés définitivement, pour la saison 2020 / 2021 :**
- *L'ensemble des compétitions des Ligues et des Districts, ce qui comprend tant les championnats que les coupes, étant rappelé que dès le 17 décembre dernier il avait été acté le principe de l'annulation de toutes les coupes régionales et départementales ;*
- *Les compétitions nationales suivantes : Championnat National 3, Championnat de France Futsal de Division 2, Championnat National U19, Championnat National U17, Championnat National Féminin U19, Coupe de France Féminine, Coupe Gambardella Crédit-Agricole, Coupe Nationale Futsal, Coupe de France de Football d'Entreprise, National Beach-Soccer et Coupe des Régions UEFA, étant rappelé que l'annulation de la Coupe Gambardella avait là aussi déjà été actée le 17 décembre dernier ;*
- *Pour chacune des compétitions listées ci-dessus, les résultats des rencontres officielles ne seront pas pris en compte, aucun classement ne sera validé, aucun titre ne sera décerné et il n'y aura donc ni accessions ni relégations sportives pour la saison 2020/2021, étant toutefois précisé que toutes les autres conséquences juridiques de ces rencontres ne sont pas pour autant remises en cause et trouvent donc à s'appliquer.*

Les différents impacts de cette décision, notamment au regard des questions qui peuvent se poser sur l'application de certaines dispositions des textes fédéraux, seront abordées lors d'une prochaine réunion du Comité Exécutif.

Cette décision entraîne donc une **saison blanche** pour toutes les compétitions amateurs, **sans aucune montée, ni descente** pour les clubs engagés dans ces championnats.

En principe, la composition des différents groupes de championnats sera donc la même que celle du début de la saison 2020 / 2021.

Attention toutefois :

Restent en effet applicables les décisions qui ont pu être prises et qui ont pour conséquence une relégation en division inférieure, une rétrogradation ou une mise hors compétition.

Il peut se faire, en outre, que le moment venu, certaines décisions aient à intervenir pour tenir compte également d'éventuels non-réengagements d'équipes pour la saison 2021 / 2022.

Des précisions sont attendues du Comité Exécutif, en qui concerne notamment :

- les conditions d'application du **Statut de l'Arbitrage**,
- les **sanctions disciplinaires** prononcées lors de la saison 2020 / 2021,
- la situation des clubs au regard de leurs obligations en matière **d'encadrement technique de leurs équipes**,
- les différents **Labels**,
- les conditions **d'aménagement d'un certain nombre de délais** (fusions de clubs, groupements de clubs, changement de nom ou de siège social, classements de terrains ou d'éclairages, etc.).

Une autre décision a été prise, le 24/3, par le Comité Exécutif : **l'annulation de l'édition 2021 du Festival Foot U 13 Pitch.**

5 / NOMINATION DES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2020 / 2021

Dans le cadre de la campagne des demandes de subventions 2021 de l'Agence Nationale du Sport (cf. ci-après le point N° 16), il y a lieu de constituer une Commission dédiée aux Projets Sportifs Fédéraux, qui sera en charge d'examiner les demandes de subventions des clubs et de proposer à la Ligue les montants à leur attribuer.

Le Comité de Direction **procède comme suit, à l'unanimité, à la constitution de cette Commission :**

Mme Dorette ELANGUE ETEME, Trésorière Générale Adjointe du District
M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District
M. William MARISSAL, Directeur du District
Mme Michèle COURTIN, en charge de la comptabilité du District

6 / LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS 2020 / 2024 - L'AGENDA DU CLUB

Il est fait le point de l'état d'avancement du projet de création de l'« **Agenda du club** ».

Il est rappelé que parmi les différents projets figurant dans le Plan d'actions 2020 / 2024, le Comité avait, lors de sa réunion du 3/12/2020, fait le choix de travailler sur 5 thèmes, parmi lesquels **la création d'un « Agenda du club »**.

La 3^{ème} réunion du Groupe de réflexion qui est programmée le mercredi 21/4 devrait permettre de finaliser le projet.

Il est convenu de transmettre à tous les membres du Comité un lien leur permettant de prendre connaissance du projet tel qu'il existe actuellement et d'émettre un avis quant à son contenu même s'il n'est pas encore complètement réalisé.

Il est rappelé que l'objectif est **que les clubs puissent disposer de cet Agenda pour le mois de mai**.

7 / L'ASSEMBLEE GENERALE D'ETE DU DISTRICT

La question se pose de savoir s'il sera possible d'organiser, en présentiel, l'Assemblée Générale d'été du District, qui est actuellement prévue le samedi 12/6.

A défaut, il faudrait l'organiser en distanciel, ce qui pose un certain nombre de questions techniques en ce qui concerne les conditions de son organisation.

Par ailleurs, la question se pose, en cette période complexe, de **l'absolue nécessité de l'organisation d'une Assemblée Générale** à laquelle n'auront pas à être soumises des décisions importantes ou urgentes.

La proposition du Bureau est donc de reporter à la rentrée (septembre ou octobre) l'Assemblée Générale actuellement prévue le 12/6.

Après discussion, il apparaît nécessaire, si l'Assemblée Générale est reportée à la rentrée, que soit organisée, dans le courant du mois de juin, **une rencontre du Comité de Direction avec les clubs yvelinois, sous une forme qui reste à déterminer**.

Il s'agirait, à cette occasion, d'informer les clubs yvelinois sur les conditions de la reprise du football pour la saison 2021 / 2022, mais également de renouer concrètement un dialogue direct avec les clubs.

Le Comité de Direction décide, à l'unanimité, de reporter à la rentrée (septembre/octobre) l'Assemblée Générale qui était initialement prévue le 12/6, mais d'organiser, en juin 2021, une rencontre avec les clubs comme indiqué ci-avant.

Comme prévu par l'article 18 des statuts du District, il appartiendra au Comité de Direction d'arrêter le Budget prévisionnel de la saison 2021 / 2022 avant le début de l'exercice, donc avant le 30/6/2021, comme cela a déjà été le cas à la fin de la saison dernière.

8 / LA TECHNIQUE

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental, fait le point **sur les formations techniques organisées par le District et les opérations de détectons / sélections**.

I - FORMATIONS

Depuis la réunion du Comité du 11/3/2021, **3 formations techniques** ont pu se dérouler :

✓ **C.F.F. 3 - module Seniors, les 11 et 12/3, en distanciel**

+ 1 jour de mise en situation pédagogique (M.S.P.) les 9 et 29/4

16 inscrits, 16 présents, 14 clubs représentés - 4 stagiaires hors département

✓ **C.F.F. 2 - module U 13, les 25 et 26/3, en distanciel**

+ 1 jour de M.S.P. en visio à venir, les 20 et 21/5.

16 inscrits, 15 présents, 11 clubs représentés

✓ **C.F.F. 2 module U 15, les 29 et 30/3, en distanciel**

+ 1 jour de M.S.P. en visio à venir, les 30/4 et 12/5

16 inscrits, 16 présents, 12 clubs représentés - 4 stagiaires hors département

Les mises en situation pédagogique (M.S.P.) (séquence 4)

✓ **C.F.F.1 - module U 9 en visioconférence, les 1^{er}/4 et 6/4**

Nombre de stagiaires participants le 1^{er}/4 : 7, 6 clubs représentés

Nombre de stagiaires participants le 6/4 : 7 (8 inscrits), 6 clubs représentés - 1 stagiaire hors département

✓ **C.F.F.1 - module U 11, en visioconférence, les 2/4 et 13/4**

Nombre de stagiaires le 2/4 : 9 - 7 clubs représentés

Nombre de stagiaires le 13/4 : 3 (6 inscrits), 6 clubs représentés

✓ **C.F.F.2 - module U 13, en visioconférence, les 2/4 et 6/4**

Nombre de stagiaires le 2/4 : 10, 8 clubs représentés
Nombre de stagiaires le 6/4 : 8, 7 clubs représentés - 1 stagiaire hors département

✓ **C.F.F.2 - module U 15, en visioconférence, les 1^{er}/4, 8/4 et 13/4**

Nombre de stagiaires le 1^{er}/4 : 8, 6 clubs représentés - 2 stagiaires hors département
Nombre de stagiaires le 8/4 : 5 (6 inscrits), 4 clubs représentés
Nombre de stagiaires le 13/4 : 3 (5 inscrits), 3 clubs représentés

✓ **C.F.F.3 - module U 17-U 19, en visioconférence, le 7/4**

Nombre de stagiaires : 3 (6 inscrits), 2 clubs représentés - 1 stagiaire hors département

✓ **C.F.F. 3 - module Seniors, en visioconférence, le 9/04/2021**

Nombre de stagiaires : 3 (7 inscrits), 3 clubs représentés - 2 stagiaires hors département

• **Le bilan de la mise en place de ces formations nouvelles formules en distanciel :**

Une formation de formateurs spécifique au déploiement des nouvelles séquences de M.S.P. innovante de formation au C.F.F. en distanciel s'est déroulée le 18/3, au District, pour les salariés du département Technique, chargés d'effectuer ces actions de formation auprès des candidats stagiaires aux différents C.F.F. programmés sur cette fin de saison.

Des nouveaux supports de formations ont dû être créés pour la mise en place de cette 4^{ème} séquence de M.S.P. en visioconférence afin de tendre à harmoniser les interventions de chaque formateur sur les différents modules, mais également afin d'éviter une redondance des contenus pour les stagiaires participant à plusieurs modules de formation.

Il a fallu faire face à des niveaux de préparation très disparates des stagiaires, certains notamment n'ayant pas pu mettre en place leurs 2 séances de M.S.P. du fait des conditions sanitaires au sein de leur club ou des mesures de couvre-feu à 19 h 00.

Il a également été constaté **de nombreuses absences** : 14 absents pour 66 stagiaires formés, soit un taux de 17,5 % d'absentéisme.

Enfin, sont attendues des directives fédérales concernant les formations et les certifications programmées sur cette fin de saison, et notamment celles programmées en présentiel sur la fin du mois de mai et sur le mois de juin.

• **Les prochaines formations en distanciel sur les mois d'avril et mai sont les suivantes :**

✓ **C.F.F. 1 - module U 9**, les 19 et 20/4

+ 1 jour de M.S.P. en visio le 3/6

Formation complète : 16 stagiaires - 9 clubs représentés - 2 stagiaires hors département

✓ **C.F.F. 1 - module U 11**, les 22 et 23/4

+ 1 jour de M.S.P. en visio le 26/5

Formation complète : 16 stagiaires - 7 clubs représentés – 1 stagiaire hors département

✓ **C.F.F. 3 - module U 17-U 19**, les 10 et 11/5

+ 1 jour de M.S.P. en visio le 11/6

Session ouverte à l'inscription : 16 stagiaires

✓ **C.F.F. 3 - module Seniors**, les 26 et 27/4

+ 1 jour de M.S.P. en visio le 10/6

Formation complète : 16 stagiaires - 11 clubs représentés - 6 stagiaires hors département

A noter que la formation au **C.F.F. 1 - module U 11 Féminin**, qui était programmée les 26 et 27/4 a dû être annulée, faute d'un nombre suffisant de participantes

• **Les prochaines mises en situation pédagogique (M.S.P.) (Séquences 4) en distanciel sont les suivantes :**

✓ **C.F.F. 1 - module U 9**, les 29/4 et 5/5

Nombre de stagiaires inscrits le 29/4 : 7 - 6 clubs représentés - 1 stagiaire hors département
Nombre de stagiaires inscrits le 5/5 : 7 - 5 clubs représentés

✓ **C.F.F. 2 - module U 13**, les 28/4, 18/5, 20/5 et 21/5

Nombre de stagiaires inscrits le 28/4 : 7 - 7 clubs représentés - 3 stagiaires hors département

Nombre de stagiaires inscrits le 18/5 : 6 - 6 clubs représentés - 1 stagiaire hors département
Nombre de stagiaires inscrits le 20/5 : 8 - 7 clubs représentés
Nombre de stagiaires inscrits le 21/5 : 7 - 5 clubs représentés

✓ **C.F.F. 2 - module U 15**, les 21 et 30/4 et 12/5

Nombre de stagiaires inscrits le 21/4 : 10 - 6 clubs représentés
Nombre de stagiaires inscrits le 30/4 : 9 - 7 clubs représentés - 3 stagiaires hors département
Nombre de stagiaires inscrits le 12/5 : 8 - 7 clubs représentés - 1 stagiaire hors département

✓ **C.F.F. 3 - module U 17-U 19**, le 19/4

Nombre de stagiaires inscrits : 8 - 5 clubs représentés - 1 stagiaire hors département

✓ **C.F.F. 3 - module Seniors**, les 26 et 27/4

Nombre de stagiaires inscrits : 10 - 10 clubs représentés - 2 stagiaire hors département

II - PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)

Toutes les opérations de détections et de sélections en cours pour les pôles ont été reportées.

Par ailleurs, aucune action départementale ou régionale n'a pu être réalisée.

9 / L'ARBITRAGE

Est évoqué le projet de création d'une Section Sportive Scolaire Arbitrage au Lycée La Salle Saint-Nicolas, à ISSY-LES-MOULINEAUX.

La Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.) se félicite de la création d'une telle Section Sportive Scolaire dans l'Ouest francilien, création qu'elle appelait de ses vœux depuis maintenant 3 ans, afin de pérenniser la Section Sportive Scolaire du Collège Jules Verne, des MUREAUX.

Il est également fait le point sur la **formation continue, à distance, des Arbitres non promotionnels**.

7 visioconférences ont été organisées en vue de former les Arbitres yvelinois sur des thèmes techniques.

La C.D.A. est très satisfaite de l'assiduité des Arbitres à ces réunions dématérialisées.

Elles ont également concerné, comme c'était prévu, les Observateurs en arbitrage.

Est enfin soulignée la nécessité de **renouer le contact avec les 32 candidats-arbitres qui ont réussi la théorie** lors des sessions de formation précédentes, mais qui n'ont pu se soumettre à l'épreuve pratique.

10 / LES FINANCES

▪ Les relevés clubs

Il s'avère que, malgré plusieurs relances, un certain nombre de clubs n'ont toujours pas réglé les sommes dues au District.

A noter en outre qu'un certain nombre de clubs sont toujours débiteurs envers la Ligue au titre de sommes mises en recouvrement le 3/2, et ce, malgré la lettre qui leur a été envoyée par la Ligue, pour rappeler et expliciter les conditions dans lesquelles ils ont fait l'objet d'aides très importantes de la part de la F.F.F., de la Ligue et des Districts.

Il a notamment été indiqué que les clubs qui rencontreraient des difficultés pour le paiement de cet appel de fonds peuvent **saisir la Commission de Solidarité** de la Ligue en lui transmettant tous les éléments nécessaires pour lui permettre d'évaluer la situation et de prendre une décision.

L'attention des clubs a également été appelée sur le fait que les licenciés sont **couverts par une assurance obligatoire pour les dommages qu'ils causent ou qu'un autre participant peut leur causer lors des activités sportives**, et qu'en conséquence, **ne pas s'acquitter du paiement de la licence revient à ne pas s'acquitter de la part assurance-licence**.

Les effets du contrat d'assurance s'en trouveraient en effet suspendus, ainsi que la prise en charge des sinistres en cours,

• Le compte de résultat prévisionnel du District de l'exercice 2020 / 2021

Le Comité est informé de ce qu'il est actuellement procédé à **une estimation des écarts constatés dans les recettes et les dépenses du District par rapport aux chiffres du Budget prévisionnel** voté pour la saison 2020 / 2021.

Il s'agit donc d'établir une **estimation du Compte de résultat prévisionnel de la saison**.

On notera que, parmi les recettes exceptionnelles, figurent les sommes correspondant :

- à l'**exonération de charges patronales** sur les salaires,
- à la **prise en charge du chômage partiel du personnel du District**,

- aux attributions du **Fonds de Solidarité à destination des entreprises fragilisées par l'épidémie Covid-19, pour les mois de novembre 2020 à juin 2021.**

A ce jour, le District a formulé les demandes nécessaires auprès de la Direction Générale des Finances Publiques pour les mois de novembre et décembre 2020, et janvier et février 2021.

Une demande sera formulée pour le mois de mars dès que ce sera possible.

Il est rappelé en outre que depuis le mois de décembre 2020, **les conditions de calcul de l'aide ont été modifiées** suite aux annonces du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance le 14/1, qui ont été reprises dans un décret du 16/1/2021.

On ne peut que constater que **les aides qui ont été ainsi obtenues par le District lui permettent de faire face à une situation pour le moins complexe.**

- **Le remboursement aux clubs yvelinois des droits d'engagements de la saison 2020 / 2021**

Il est rappelé que compte-tenu du caractère exceptionnel et inédit de la crise sanitaire lorsqu'elle est apparue en mars 2020 et de ce qu'elle risquait d'engendrer économiquement, le Comité de Direction du District avait décidé, le 11/6/2020, d'apporter une aide aux clubs par la mise en place d'un Plan de Soutien Départemental aux clubs yvelinois.

Les diverses compétitions dans lesquelles les clubs s'étaient engagés pour la saison 2019 / 2020 n'ayant pu aller à leur terme, le Comité avait décidé de procéder à la restitution intégrale aux clubs du montant de tous les engagements dans les Championnats du District, dans les Coupes des Yvelines, et dans les Critériums et les Challenges du Football d'Animation.

Il s'agissait, par cette mesure exceptionnelle, d'aider les clubs yvelinois à préparer au mieux la saison 2020 / 2021.

La crise sanitaire a malheureusement, ensuite, empêché le déroulement des compétitions de la saison 2020 / 2021.

Le Comité de Direction décide donc, **à l'unanimité**, de procéder à la **restitution intégrale aux clubs du montant de tous les droits d'engagements de la saison 2020 / 2021** dans les Championnats du District et dans les Critériums et les Challenges U11 et U13 du Football d'Animation, étant rappelé que les droits d'engagements dans les Coupes des Yvelines et les animations U 7 et U 9 n'ont pas été mis en recouvrement au début de la présente saison.

Il s'agit, par cette mesure exceptionnelle mais de simple bon sens, de contribuer à **aider les clubs yvelinois.**

Le total des sommes correspondantes représente **un montant total de 31 000 €** :

. Engagements dans les Championnats du District	10 000 €
. Engagements dans le Football d'Animation	7 000 €
. Engagements en Coupes des Yvelines	14 000 €

Les clubs seront informés très rapidement de la présente décision et le montant de ces restitutions sera porté immédiatement au **crédit du compte de chacun des clubs.**

11 / LE FOOTBALL D'ANIMATION

M. Jean-Eric INACIO fait le point sur le Football d'Animation.

Les effectifs (U 6 à U 13 G et F) sont, à ce jour, en **baisse de 12,95 % (- 2 283 licencié(e)s)**, par rapport avec les effectifs de la fin de saison passée : 15 352 contre 17 635 licencié(e)s.

En complément des nombreux contenus, déjà diffusés, édités par la Direction Technique Nationale depuis le début de la crise sanitaire, un **webinaire sur la thématique « Nouvelles pratiques et jeu sans contact »** a été organisé par la F.F.F. le 11/3.

Les clubs peuvent le retrouver en replay sur le site internet du District, rubrique « Technique », accompagné de son support d'informations (Pdf) à télécharger.

Il permet de poursuivre la pratique collective du Football d'Animation toujours de façon aménagée « sans contact », mais également de proposer d'autres alternatives à la pratique traditionnelle.

Sont ensuite évoquées :

- **la reprise potentielle de l'offre de pratique des catégories U 11 / U 13**

Un calendrier réajusté pour la fin de la saison a été élaboré par la Commission du Football d'Animation, dans l'espoir d'une reprise de la pratique en mai 2021.

A ce jour, seuls les dispositifs « Jour de Coupe U 11 à U 13 » et le « Festival Foot U 13 Pitch », dont les tirages avaient été diffusés, avaient été reportés à une date ultérieure à déterminer en fonction de l'évolution des restrictions sanitaires et des directives fédérales.

Le Comité Exécutif a décidé, lors de sa réunion du 24/3, de valider la proposition du Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur, visant à **annuler l'édition 2021 du Festival Foot U 13 Pitch.**

Cette décision fait suite, bien sûr, aux dernières dispositions gouvernementales et plus précisément aux déclinaisons sanitaires pour le sport qui ne permettent pas d'envisager l'organisation des phases départementales puis régionales.

La phase départementale pourrait toutefois être conservée et décalée dans le temps, avec une Finale départementale le 12/6, si la pratique interclubs était susceptible de reprendre en mai.

De plus, un Challenge d'été sous forme de plateaux à 4 équipes ou de rencontres à 2 équipes est également susceptible d'être proposé aux clubs, sur inscription, en fonction de l'évolution des restrictions sanitaires et des directives fédérales.

➤ **la reprise potentielle de l'offre de pratique des catégories U 7 / U 9**

Un calendrier réajusté pour la fin de la saison a été élaboré par la Commission dans l'espoir d'une reprise de la pratique mi-mai 2021.

Une campagne d'inscription pour l'organisation de plateaux sera lancée dès que les directives fédérales nous permettront de reprendre une pratique interclubs.

La **Journée Nationale des Débutants** (U 6 à U 9) n'étant à ce jour pas annulée, le District proposera, si les conditions sanitaires le permettent, une organisation adaptée tenant compte des directives fédérales.

➤ **les perspectives de la saison 2021 / 2022 : évolution du calendrier du Football d'Animation**

La Commission du Football d'Animation souhaite, depuis plusieurs saisons, apporter des modifications au calendrier du Football d'Animation avec pour objectifs de simplifier la lisibilité des compétitions et tendre à harmoniser les différents dispositifs proposés sur une saison entre les différentes catégories de Football à 8 notamment.

La crise sanitaire actuelle l'a confortée dans ce souhait de changement.

Il est indiqué que **sera évoquée, lors de la prochaine réunion du Comité de Direction, la question de la mise en œuvre, durant la saison 2021 / 2022, de l'évolution des dispositifs Espoirs** avec pour objectif, à moyen terme, de proposer une **pratique par année d'âge** des U 8 aux U 13, question qui avait été présentée lors de la réunion du Comité du 25/6/2020 et engagée, pour la 1^{ère} phase, lors de la saison 2020 / 2021.

Des propositions seront présentées au Bureau du Comité de Direction, fin avril, pour une possible mise en application dès la saison 2021 / 2022.

12 / LE FOOTBALL FEMININ

M. Jean-François DUPONT, Président de la Commission du Football Féminin, fait le point sur le Football Féminin.

Les effectifs du **Football Féminin** sont en baisse (- **8,89 %**) (au 15/4/2021, 2 358 licenciées contre 2 588 au 15/4/2020 et 2 590 à la fin de la saison 2019 / 2020).

La plus grande perte de licenciées est constatée dans les catégories des U 6 F aux U 11 F, avec une baisse de 22,31 % (de 802 licenciées en fin de saison dernière à 623 à ce jour), soit un retour à la situation antérieure à la Coupe du Monde Féminines 2019, organisée en France.

Il a été envoyé, le 14/4, aux clubs possédant une section féminine, un document qui rassemble toutes les informations disponibles et leur suggère des éléments pour les aider à relancer la pratique féminine dès la saison prochaine, voire à la développer.

Cette communication est un préalable à l'**organisation de 3 réunions en visioconférence** (3 dates au choix : 26 et 28/4 et 3/5 de 18 h 30 à 19 h 30) pendant lesquelles les membres de la Commission et les conseillers techniques du football féminin seront à la disposition des éducatrices et éducateurs pour :

- . faire un point sur la situation au sein des clubs et sur les difficultés rencontrées,
- . les conseiller sur des actions à mener pour garder au maximum leurs licenciées, voire les faire revenir,
- . imaginer avec eux l'organisation de la pratique interclubs en fin de saison, si elle est de nouveau autorisée.

Mme Dorette ELANGUE ETEME souligne que ces réunions seront l'occasion d'avoir un contact direct avec les clubs et de les remobiliser ou les aider dans cette période difficile.

Enfin, il va être procédé à l'ouverture très prochaine, avec l'accord du Bureau du Comité, **un compte Instagram « District des Yvelines Féminines »** pour, là aussi, entretenir un lien plus direct avec les licenciées des Yvelines, notamment les plus jeunes, et leurs éducateurs-trices.

C'est le fruit du travail de notre Service Civique, Théo, et cette présence sur Instagram viendra en complément des autres modes de communication officiels du District.

A noter enfin que, conformément à la modification de l'article 155.2 des Règlements Généraux de la F.F.F., **la participation des équipes U 15 F à des épreuves régionales ou départementales masculines** U 13, U 14 ou U 15, à 11 ou à 8, sera désormais **subordonnée à l'accord du Comité de Direction du District ou de la Ligue**, après avis de l'équipe technique régionale.

Le District a sollicité, dès le 6/4, l'avis de la Direction Technique Régionale à ce sujet.

Le Comité de Direction aura ensuite à prendre sa décision.

13 / LE FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE

. **au niveau des Collèges / Lycées :**

Le 25/3, la Commission, en présence du Président du District, a procédé à la remise officielle des dotations en équipement (maillots, shorts) attribuées annuellement aux 9 Etablissements scolaires (collèges) disposant d'une Section Sportive Scolaire locale spécialité Football sur le département, labellisée F.F.F. et Education Nationale.

. au niveau des Ecoles Élémentaires :

Une réunion du **jury départemental d'évaluation des productions culturelles de l'opération « Foot à l'Ecole »** s'est tenue le 17/3, au siège du District

Sur les 30 classes inscrites sur le dispositif, 13 ont répondu présentes en envoyant leur production culturelle : 8 productions statiques (production manuelle de la classe) et 5 dynamiques (production vidéo). Le jury était composé de représentants issus de la D.S.D.E.N. 78, de l'U.S.E.P. 78 et du District des Yvelines, tous membres de la Commission mixte Départementale « Foot à l'Ecole ».

Le concours de cette année scolaire avait conservé le thème de l'année passée (du fait de l'ajournement de cette action), soit « **Foot d'Europe** », en lien avec l'Euro 2020, reporté en 2021.

La grille d'évaluation comprenait comme critères le respect de la thématique (Foot d'Europe), l'originalité de la production, sa présentation (lisible, compréhensible, audible), l'animation sportive associée : pratique du football en mixité... et l'implication (la participation des élèves à la réalisation).

Les 2 lauréats départementaux désignés sont :

- pour la production statique : la classe de **C.E. 1 de Mme PREVOTEAU, de l'Ecole de GAMB AIS,**
- pour la production dynamique : la classe de **C.M. 1 de Mme MAGRINO, de l'Ecole de GAMB AIS.**

Les 2 classes lauréates ont ensuite participé à la Finale Académique, le 30/3 et **la production statique de la classe de C.E. 1 de GAMB AIS a été retenue pour représenter l'Académie de Versailles** à la prochaine étape.

Le Jury National vient de statuer, le 8/4, pour désigner les 2 classes gagnantes qui se verront offrir, si les conditions sanitaires le permettent, un moment avec les bleu.e.s à CLAIREFONTAINE.

La classe de C.E. 1 de GAMB AIS a ainsi, pour la production statique, été classée à la **5^{ème} place, niveau jusqu'alors jamais atteint par une classe d'une école yvelinoise.**

Les écoles se verront récompensées par une dotation F.F.F. en fin d'année scolaire.

Par ailleurs, le 25/3, s'est tenue une **Journée de formation organisée par la D.S.D.E.N. 78, dans le cadre de la formation professionnelle des enseignants**, sur le thème des Jeux Olympique 2024.

Cette action a permis à 20 enseignants de découvrir l'histoire du football à travers les jeux olympiques, mais également le dispositif « Foot à l'Ecole » de façon théorique, en visioconférence le matin, puis pratique en présentiel l'après-midi sur le terrain du stade Roger Couderc, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

Une 4^{ème} réunion de la Commission mixte départementale « Foot à l'Ecole » était prévue le 14/4, mais compte-tenu des modifications du calendrier scolaire du fait du confinement, elle est reportée au mercredi 5/5, en visioconférence.

14 / LE LABEL « JEUNES », LE LABEL DES ECOLES FEMININES DE FOOTBALL ET LE LABEL JEUNES FUTSAL

M. Thierry MOURAUX fait le point sur la question du Label Jeunes, du Label des Ecoles Féminines de Football et du Label Jeunes Futsal.

➤ **Labels Jeunes de la saison 2018 / 2019 :**

Des dotations en équipement F.F.F. restent encore à distribuer aux clubs lauréats du Label Jeunes de la saison 2018 / 2019, en complément de celles déjà distribuées lors de la dernière Assemblée Générale du District.

Elles sont actuellement toujours stockées à Morfondé et le District est en attente des dates de livraisons choisies par la Ligue afin de définir les modalités de remise pour les clubs lauréats concernés.

➤ **Labels de la saison 2020 / 2021 :**

Pour la saison 2020 / 2021, la campagne de candidatures aux **Labels Jeunes et Ecoles Féminines de Football** est arrivée à échéance le 31/1 et la campagne de candidatures au **Label Jeunes Futsal** a été clôturée le 15/3.

Les plateformes d'autodiagnostic aux 3 dispositifs sont toujours accessibles afin de permettre aux clubs qui le souhaitent d'évaluer leur niveau de structuration.

La plateforme du Label Jeunes, utilisable via Footclubs, a permis, à ce jour, à 28 clubs d'effectuer leur autodiagnostic.

18 clubs ont effectué la même démarche sur le dispositif Label des Ecoles Féminines de Football.

Et à ce jour, 3 clubs ont effectué la démarche sur la nouvelle plateforme d'autodiagnostic et de candidature mise à disposition pour le Label Jeune Futsal, également via Footclubs.

• **Les candidatures au Label Jeunes**

12 dossiers de candidatures ont été déposés pour la campagne de Label Jeunes de cette saison.

Les 2 dossiers déposés par des clubs évoluant au niveau National (le F.C. MANTOIS 78 et l'A.S. POISSY) ont été validés, le 28/2, par la Commission Régionale des Labels puis le Comité de Direction de la Ligue.

Le District n'a, à ce jour, aucune information officielle concernant le traitement de leur candidature par la Commission Nationale des Labels qui devait statuer le 15/3.

Le traitement des 10 autres dossiers de candidature a débuté et se clôturera fin-mai, début juin pour la phase départementale.

L'évaluation des dossiers est effectuée en visioconférence avec les clubs concernés et des visites complémentaires d'évaluation « terrain » est effectuée en présentiel au sein des clubs, si les conditions sanitaires le permettent.

Des visites « terrain » ont déjà été effectuées les 13/3, 17/3 & 27/3 et 3/4/2021.

- **Les candidatures au Label des Ecoles Féminines de Football**

10 dossiers de candidatures ont été déposés pour la campagne de Label des Ecoles Féminines de Football de cette saison.

Le traitement des dossiers de candidature a débuté et se clôturera fin-mai, début juin pour la phase départementale.

L'évaluation des dossiers est effectuée en visioconférence avec les clubs concernés et des visites complémentaires d'évaluation « terrain » est effectuée en présentiel au sein des clubs, si les conditions sanitaires le permettent.

- **Les candidatures au Label Jeunes Futsal**

1 seul dossier de candidature a été déposé.

Il est en cours d'examen et sera évalué de manière similaire aux autres candidatures Labels, sans visite d'évaluation « terrain » tant que les conditions sanitaires ne permettent pas la reprise de la pratique en salle.

Enfin, pour les clubs n'ayant pas souhaité candidater, **quel que soit le dispositif Label**, des rendez-vous pour étude de leur dossier en visioconférence ou/et des visites de clubs sont proposées sur demande.

Pour les autres, ils sont invités à débiter la démarche, en effectuant un autodiagnostic, première étape vers la démarche d'évaluer leur niveau de structuration, et ce sans limite de durée via les plateformes accessibles sur Footclubs.

Il est rappelé qu'une **présentation en webinaire** des différents dispositifs Labels pour cette saison est **toujours accessible en « replay » sur le site internet du District**, accompagné de son support d'informations (Pdf) à télécharger.

15 / LE PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

M. Ali SAHALI fait le point sur le Programme Educatif Fédéral.

La campagne de candidature à la nouvelle opération « **Challenge National P.E.F.** », qui a pour objet de valoriser les actions P.E.F. d'envergure proposées au sein des clubs, est prolongée. La nouvelle date de clôture de dépôt des Fiches Actions est fixée au 6/6/2021.

Pour rappel, ce concours a toujours pour objectif de qualifier un ou plusieurs clubs qui représenteront leur district pour la phase régionale, puis nationale s'ils sont retenus.

Le club qualifié pour l'étape nationale du Challenge National P.E.F. sera convié à participer à un évènement à Clairefontaine avec une délégation composée de jeunes joueur.se.s U11 en octobre 2021.

La nouvelle Commission P.E.F. du District s'est réunie, pour la 2^{ème} fois, le 18/3, en visioconférence et a accueilli en son sein, 3 nouveaux commissaires.

Sa mission principale est l'aide au déploiement du P.E.F. au sein des clubs du département et la promotion des actions mises en place par les clubs.

Les clubs le souhaitant ont toujours la possibilité de confirmer leur engagement ou de s'inscrire dans la démarche du P.E.F. en retournant au district les documents confirmant leur implication pour cette saison et des Fiches Actions relatant les opérations P.E.F. déployées depuis le début de la saison ou sur les mois à venir en tenant compte des conditions sanitaires actuelles.

Enfin, est évoquée l'organisation, le 15/4, d'un webinaire FFF sur la thématique « **Dynamiser le Programme Educatif Fédéral dans son club** ».

Cette présentation se veut complémentaire du webinaire qui avait été organisé par la Commission départementale P.E.F., fin décembre 2020, présentant le déploiement du dispositif P.E.F. et les modalités de participation au concours « Challenge National P.E.F. » pour cette saison.

Ce webinaire est toujours accessible en replay sur le site internet du District, rubrique « Technique », accompagné de son support d'informations (Pdf) à télécharger.

16 / LES DEMANDES DE SUBVENTION DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (EX-C.N.D.S.)

Est évoquée la question des **demandes de subventions 2021 de l'Agence Nationale du Sport (ex-C.N.D.S.)**, dans le cadre du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » géré par la F.F.F..

La **date limite** pour le dépôt des dossiers de subvention, sur la plateforme Le Compte Asso, a été fixée au **31/5/2021**.

Les informations nécessaires ont bien entendu été envoyées à tous les clubs.

L'Agence Nationale du Sport a organisé, le 13/4, en visio, une **formation des référents des Ligues et des Districts, sur les outils en ligne (le Compte Asso et Osiris)**.

A noter par ailleurs que les clubs peuvent également déposer une demande de subvention de l'Agence Nationale du Sport, au titre des dossiers **Emploi et Apprentissage et du Fonds Territorial de Solidarité**.

Il est rappelé qu'il s'agit, pour le Fonds Territorial de Solidarité, d'aides au fonctionnement pour les associations sportives locales en difficulté et d'aides à la relance de la pratique sportive et/ou à la reprise de licences.

Les informations nécessaires, émanant du **Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports des Yvelines (S.D.J.E.S. 78)**, ont été transmises aux clubs le 13/4 et publiées sur le site Internet du District le 15/4.

La date limite de dépôt des demandes de subventions au titre des dossiers Emploi et Apprentissage et Fonds territorial de solidarité est fixée au mardi 4/5/2021.

17 / LES EFFECTIFS DES LICENCIES

➤ **Le District** compte, au 15/4/2021, **36 818 licencié(e)s**, soit **3 241 de moins** qu'au 15/4/2020 (40 059).

La baisse globale atteint donc **8,09 %**.

On notera que, comme depuis plusieurs mois si les effectifs de plusieurs catégories du Football Libre masculin sont en baisse (U 20, U 16, U 14, U 12 à U 6), la situation reste contrastée :

- . le nombre de licenciés Seniors et Vétérans est en baisse (respectivement - 3,27 % et - 2,86 %),
- . le nombre de licenciés U 19 et U 20 baisse globalement de 4,19 % (respectivement + 6,63 % et - 14,55 %),
- . le nombre de licenciés U 17 et U 18 progresse globalement de 2,06 % (respectivement, + 2,48 % et + 1,59 %),
- . le nombre de licenciés U 15 et U 16 baisse globalement de 6,36 % (respectivement, + 2,97 % et - 16,09 %),
- . le nombre de licenciés U 14 baisse de 11,35 %.

Le **Football Féminin** est lui aussi en baisse (- 8,89 %), puisqu'on constate, au 15/4/2021, 2 358 licenciées contre 2 588 au 15/4/2020 et 2 590 à la fin de la saison 2019 / 2020.

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s est en baisse de 12,95 % (- 2 283 licencié(e)s).

Le nombre des « **encadrants** » est globalement en baisse (- 3,89 %) au 15/4/2021 (4 377 contre 4 554 au 15/4/2020) dont - 5,06 % pour les Dirigeant(e)s et + 2,17 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2019 / 2020, **40 095 licencié(e)s**
 - à la fin de la saison 2018 / 2019, **41 545 licencié(e)s**
 - à la fin de la saison 2017 / 2018, **39 818 licencié(e)s**
- **La Ligue**, de son côté, comptait au 9/4/2021, **242 355 licencié(e)s**, contre 271 923 à la fin de la saison 2019 / 2020.

La baisse (- 29 568 licencié(e)s) était ainsi de **10,87 %**.

Rappelons qu'elle comptait :

- à la fin de la saison 2018 / 2019, **280 422 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2017 / 2018, **267 958 licencié(e)s**

18 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité les **rendez-vous des prochaines semaines** :

- ✓ le vendredi 16/4, en visio : **Rencontre avec M. Guy GLARIA, candidat à la présidence de la Ligue du Football Amateur et plusieurs membres de sa liste pour l'élection du Bureau Exécutif de la L.F.A.**
- ✓ le mercredi 21/4, en visio : **3^{ème} réunion du groupe de réflexion sur la création d'un « Agenda du club »**
- ✓ le jeudi 22/4, en visio, de 14 h à 16 h 30 : **Session de formation aux nouvelles dispositions du Règlement des Terrains et Installations Sportives et du Règlement de l'Eclairage des Terrains et Installations Sportives** organisée par la F.F.F., avec la participation de la Commission Fédérale des Terrains et Equipements

Cette session s'adresse aux Présidents de la Commission Régionale et des Commissions Départementales des Terrains et Installations Sportives.

✓ les lundi 26/4, mercredi 28/4 et lundi 3/5, de 18 H 30 à 19 H 30, en visio : **Réunions Commission du Football Féminin / Equipe technique du District / Educatrices et Educateurs des clubs possédant une section féminine** pour établir un état des lieux de la pratique féminine, évaluer les difficultés rencontrées et d'envisager l'**organisation de la pratique interclubs en fin de saison dès qu'elle sera à nouveau autorisée**

✓ le vendredi 30/4, en visio : **Assemblée Générale Elective de la Ligue du Football Amateur :**

- **Election du Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur**

- **Election de 12 membres du Collège des autres acteurs du Football Amateur**

- **3 membres**, dont au moins une femme, représentant les éducateurs
- **3 membres**, dont au moins une femme, représentant les arbitres
- **6 dirigeants** de clubs amateurs évoluant au sein d'une compétition nationale, répartis comme suit :
 - 1 dirigeant de club engagé en Championnat National 1
 - 1 dirigeant de club engagé en Championnat National 2
 - 1 dirigeant de club engagé en Championnat National 3
 - 1 dirigeant de club engagé en Championnat de France féminin de D 1 ou D 2
 - 1 dirigeant de club engagé en Championnat de France Futsal de D 1 ou D 2
 - 1 dirigeant de club engagé en Coupe Nationale de Football d'Entreprise.

19 / QUESTIONS DIVERSES

M. Jean-Pierre LEDUC fait le point du déroulement de la **Ligue des Yvelines eFoot**, qui va aborder sa 3^{ème} et dernière phase, constituée de la phase finale (regroupant les 4 meilleurs joueurs) et des matches de classement (pour les autres joueurs) pour, à terme obtenir un classement de 1 à 22 des clubs représentés.

La 2^{ème} phase, qui s'est déroulée dans de bonnes conditions avec un meilleur respect des délais par les joueurs, avait déjà séparé les joueurs en 2 niveaux.

La 3^{ème} phase sera la dernière étape, regroupant les 4 meilleurs joueurs des 2 premières.

Le Final 4 se jouera sous le format, 1/2 Finales, Finale, les rencontres étant :

CC78 (MONTESSON U.S.) vs Kossa (GUYANCOURT E.S.)

Ayoub_Gs78190 (TRAPPES FUTSAL) vs Ikonate (VINSKY F.C.)

Le District aurait bien entendu préféré réaliser ces rencontres en présentiel, au siège du District, pour créer un évènement attractif, mais compte tenu des conditions sanitaires, cela n'est pas possible.

M. Ali SAHALI pose la question de savoir quand une décision sera prise quant à la demande formulée par la Commission Technique, tendant à ce qu'**1 des 3 intervenants lors des enseignements des différents C.F.F. soit un membre de la Commission Technique.**

Il lui est indiqué que le Bureau prendra prochainement une décision à ce sujet, étant souligné que du fait des conditions actuelles d'organisation des C.F.F., ladite décision ne pourra avoir d'effet qu'à compter de la saison 2021 / 2022.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 15.

Prochaine réunion du Comité de Direction :

le jeudi 27 mai 2021

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.